Image not found or type unknown

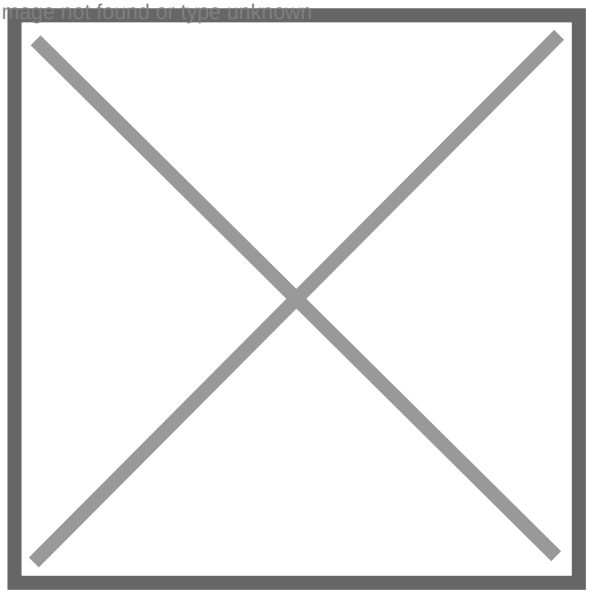

Se separer mais pas divorcer

Par **divuri**, le **13/04/2009** à **20:12**

Bonjour,
J'ai demande le divorce avec mon mari car mauvaise entente, nous sommes passé en conciliation pour fixer la residence chez moi de notre fille et pour sa pension alimentaire , mais au bout de quelques mois nous avons arrete la procedure de divorce et notre avocat nous a dit que nous avions 30 mois pour nous decider. Nous restons marié car nous nous aimons, mais nous ne voulons plus vivre sous le même toit, donc voila ma question :
avons nous le droit de reste marié tout en vivant chacun chez soi, si oui,
comment declarer cette situation et aupres de qui ?
point de vue fiscalite je preferere faire declaration impot individuel en ai je le droit,
et la pension alimentaire de notre fille sera t elle deductible si impot individuel ? merci de me repondre a ce sujet un peu complexe !!!!!!!!
Divuri

Par **Upsilon**, le **14/04/2009** à **07:33**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

C'est une situation un peu étrange en effet.

Sachez que par principe les époux ont une obligation de vie commune, qui passe par le choix de vivre sous le même toit.
Maintenant, qui va aller vérifier que vous vivez ensemble.... ? Hormis le fisc !

Justement, puisqu'on parle de lui... Fiscalement, je ne sais pas ce qui prévaut: Le mariage, ou

le foyer fiscal... Je serai tenté de dire que c'est le foyer fiscal qui l'emporte, donc possibilité de déclarer séparemment étant chacun sous un toit différent. Mais honnêtement, je n'en suis pas certain.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés